L'ABEILLE.

Journal de l'Etat et de la Propriété immobilière.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 20 JUIN 1838

POUR GOUVERNEUR:

A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1838.

"Il a été porté à la Chambre des Représentants du 2 février 1838.

"Il a été porté à la Chambre des Représentants que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle aussi actif et intelligable pour le service public; que la plus stricte économie dans les dépenses n'a donné à toutes les garanties et importantes nominations qu'il a faites, plus d'importance et un grand égard pour ce qui concerne le Trésor de l'Etat, et qu'il ne reste avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et vivement lui-même regard personnels."

"Qu'il soit donc l'orateur de la Chambre transmette à ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès

JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE.

ALBERT ROY.

La personne chargée de distribuer *l'Abeille* dans la paroisse [illegible] est absolument tombée malade. [illegible] souscripteur qui ne reçoit pas [illegible] bien nous en envoyer [illegible] mettre.

M. Gustave Etienne a été nommé par le Gouverneur, directeur de la Banque de l'Union de la Louisiane, en remplacement de M. J. P. Fréret, démissionnaire.

RUSE D'ELECTION.

Une lettre, datée de Lafourche, et fraîchement imprimée ici, se répand à la ville, et principalement ailleurs, parle petit Plaisancien. Réunie honteux des distributeurs et des calomnies du PATRIOTE, elle semble destinée à porter un coup fatal à l'élection de M. Roman. Cependant nous ne sommes pas trop grossière; et les noms de MM. Trasimond Landry, J. Tomlion H. T. Williams, R. Bond, Duncan F. Kenner, Sidford Bachard, Symphorose Verret Arbonneau, L. Comstock et H. Landry, appuyés à cette œuvre d'iniquité n'y soustraire aucune doute que subrepticement souscrite! Il nous est impossible d'admettre que des gens qui se respectent puissent tromper d'une manière si blamable de opinion tout en faux, tout est calomnieux dans ce mensonger circulaire! Nous en avons, un par un, détruit les faits et ne nous reste plus que le regret de dénoncer au mépris de toutes les honnêtes gens!

ELECTIONS.

Parmi tous les motifs que l'on suppose devoir engager le public à voter pour Mr Prieur, ses opinions démocratiques sont mises au premier rang; cependant, au moyen de l'extension donnée à la définition de la démocratie, on nie a laissé voir que ce candidat était décidé à se conformer au mouvement général des esprits; ce qui veut dire qu'il ne tient, en fait de principes qu'au succès de son élection L'on appuie ensuite sur sa haine du *favoritisme* en nous laissant espérer le règne [illegible] Mais [illegible] qui seraient pourtant, par [illegible] [illegible] ne [illegible] pas supposer; [illegible] [illegible] [illegible] l'égard de [illegible] [illegible] [illegible]